

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2026

---

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Adopté

N° CD552

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Roseren, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

Après le mot :

« jusqu'à »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 11 :

« ce que la personne se soit acquittée de ses obligations ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel